



JOURNAL NUMÉRIQUE

VENDREDI 26 MAI 2023 // N°77



DISTRICT PARISIEN DE FOOTBALL "Paris Ensemble"



WWW.DISTRICT75FOOT.FFF.FR



SOMMAIRE

EVENEMENTS – P.1

ACTU – P.3

FOOT ANIMATION – P.5

FOOT FÉMININ – P.6

FUTSAL – P.7

TECHNIQUE – P.8

RAPPELS – P.9

CLASSEMENTS – P.11

P.V – P.18



D2 FÉMININE : CA PARIS 14

Pour la dernière journée de championnat de D2 Féminine, le CA Paris 14 reçoit le RC Lens ce dimanche 28 mai à 15h00 au Stade Didot.

Pour clôturer au mieux leur première saison au niveau national, le CA Paris invite toutes les sections féminines des clubs parisiens à venir supporter et célébrer leur équipe féminine lors de ce match.

Pour venir gratuitement, vous pouvez réserver vos places (pour vous et votre équipe) via le lien suivant : <https://forms.gle/1zRLaAS9EnRwPJ1M7>.



FOOT FÉMININ

À l'occasion du choc en D1 Arkema entre le Paris Saint Germain et l'Olympique Lyonnais, le trophée de Coupe du monde féminine a été présenté à Paris. En collaboration avec la FIFA et la FFF, le District de Paris a participé à l'organisation de l'animation du village installé pour l'occasion.

Au programme de cet après-midi, révélation du trophée en présence du sélectionneur de l'équipe de France féminine, Hervé Renard suivi d'ateliers de football en tout genre (Futnet, Futsal, Fit Foot, Foot Golf, opposition 3 contre 3, démonstration freestyle, etc...), encadrés par l'équipe technique du District.

Cet événement, à destination des clubs féminins du district 75 et du district 92, était l'occasion de mettre en avant nos footballeuses parisiennes. Au total, 250 joueuses appartenant à 9 clubs de football parisiens étaient présentes : Solitaire FC, ES Seizième, CA Paris 14, Sporting Club Paris, Paris FC, Championnet Sport, PUC, Paris 13 Atletico et Petits Anges.

TOUTES LES PHOTOS



SAISON 2023-2024
**RECRUTEMENT OUVERT
AU SERVICE LICENCES**

LA LIGUE RECRUTE !

Le service des Licences de la Ligue de Paris Ile-de-France de Football recrute des saisonniers pour la période allant du mois de juillet à octobre 2023.

Si vous êtes intéressés, vous pouvez transmettre un CV et une lettre de motivation en priorité par mail à l'attention de Ludovic Eouzan à l'adresse suivante : leouzan@paris-idf.fff.fr

Ou par courrier à :

Ligue de Paris Ile de France de Football
A l'attention de M. EOUZAN Ludovic
Responsable du service des Licences
5 Place de Valois - 75001 PARIS



WEBINAIRES L'ASSURANCE DES CLUBS ET DES LICENCIÉ(E)S

WEBINAIRE ASSURANCE CLUBS/LICENCIÉ(E)S

Depuis le 1er Juillet 2020, la Ligue a souscrit ce contrat d'assurance pour ses clubs et ses licencié(e)s auprès de la Compagnie GENERALI par l'intermédiaire de GENERALI SPORTS.

Pour disposer de plus d'informations liées aux différentes démarches par rapport à cette assurance, la Ligue, en partenariat avec ASSURFOOT, organise un webinaire « Tout savoir sur l'assurance des clubs et des licenciés ».

Ce temps d'échange permettra également de faire un point d'information sur les évolutions réglementaires et les nouveautés implémentées dans Footclubs par la F.F.F. en vue de la campagne de licences 2023-2024.

Afin de permettre une large participation, et vu les sollicitations dont vous faites l'objet en cette fin de saison, trois webinaires, d'une durée prévisionnelle d'une heure, sont proposés aux dates suivantes :

- **Le Mercredi 07 Juin 2023 à 18h30**
- **Le Mercredi 14 Juin 2023 à 18h30**
- **Le Mercredi 21 Juin 2023 à 18h30**

Pour vous inscrire sur l'une de ces dates, cliquez [ICI](#).



DERNIERS PLATEAUX DE LA SAISON : CALENDRIER

A vos agendas !

Les dernières dates des plateaux U8 et U9 du foot animation ont été publiées. Vous trouverez ci-dessous les horaires, lieux et contacts du club recevant (en cliquant sur la catégorie concernée) :



Pour des raisons d'organisation, il est demandé aux clubs de se présenter avec le bon nombre d'équipe stipulé sur le document en question, et engagé en amont. En cas d'absence il est demandé également de se rapprocher des responsables des sites accueillants.

Tous les documents nécessaires

sur : WWW.DISTRICT75FOOT.FFF.FR





TOUTES
FOOT



OPÉRATION TOUTES FOOT : LE LAURÉAT

Cette année la Fédération Française de Football a lancé le projet "Toutes Foot". Ce dispositif a pour but de favoriser la mixité dans le football en incitant les clubs à réaliser des projets autour du foot féminin.

En ce sens, les clubs devaient mettre en place différents projets respectant les thèmes suivants:

- attirer, accueillir et fidéliser les pratiquantes
- intégrer des femmes dans leurs équipes (formation de dirigeantes, arbitres ou éducatrices, féminisation de l'équipe dirigeante, accompagnement et valorisation de nouvelles licenciées).

Le classement des 3 premiers au challenge régional du District de Paris sont :

Lauréat départemental : SPORTING CLUB PARIS

2ème place : CHAMPIONNET SPORT

3ème place : VIKING CLUB

Les trois clubs sont qualifiés pour le jury régional qui aura lieu le **Mercredi 31 Mai.**



FUTSAL

FFF



UN DOUBLÉ POUR LE SPORTING CP ?

Déjà qualifiés pour les play off du championnat de France de D1 Futsal, le Sporting Paris Futsal peut encore rêver d'un doublé en cette fin de saison.

Les hommes de Rodolphe LOPES se sont brillamment imposés en demie finale de Coupe Nationale Futsal parfaitement 6 buts à 1 face au TOULON Elite Futsal.

Le club du Sporting tentera de vaincre l'ETOILE LAVALOISE, leader du championnat de D1 Futsal à l'issue de la phase de classement, en finale le 10 juin prochain.

Le Classement : [ICI](#)



LAURÉAT PEF



PROGRAMME
ÉDUCATIF
FÉDÉRAL

CHAMPIONNET SPORT : LAURÉAT CHALLENGE P.E.F

On connaît le vainqueur 2023 du Challenge départemental PEF !
Cette année le challenge PEF départemental est remporté par le club **Championnet Sport**.

Au cours de la saison Championnet Sport a réalisé 17 actions, seules les 5 meilleures actions seront présentés au jury régional.

Parmi ses 5 actions, le club a pu parcourir de nombreuses thématiques différentes comme la création d'un livret Foot féminin, la sensibilisation au handicap avec notamment l'organisation d'un match, la favorisation à l'intégration des jeunes isolés, la mise en place d'un soutien scolaire et un cours de parents/enfants pour favoriser l'apprentissage commun.

Bravo au Championnet Sport pour son investissement perpétuel tout au long de la saison !



COMPÉTITIONS

- Les clubs pétitionnaires, ayant obtenu une dérogation cette saison concernant les installations sportives, doivent impérativement l'avoir levée avant le début des compétitions de la saison 2023/2024. Elles ne seront pas renouvelées. (PV du 11/04/23)
- Dans le cas d'un terrain de repli ne correspondant pas aux critères de classement des installations ou de l'éclairage selon le niveau de compétition, la commission autorise le déroulement des rencontres sur ce terrain avec dérogation du classement des équipements sportifs et de son éclairage en cas de besoin.
- Les clubs ayant des équipes séniors dans les championnats de D1 à D3 ont des obligations sportives à respecter selon l'article 11 du RSG 75 et tout manquement sanctionné par l'article 14.5 du RSG 75. La commission a contrôlé en vertu de l'article 7.9 alinéa 3 si les clubs avaient le nombre suffisant au 31/03/23 pour satisfaire les obligations énoncées à l'article 11 du RSG 75. Les clubs en infraction seront contactés avant le 30/04/23 pour les conséquences à la reprise des championnats 23/24. La commission rappelle que les saisies de licences s'arrêtent au 30/04/23.



COMPÉTITIONS

- Au vu de la raréfaction des installations, les changements de terrains proposés par le BRES Paris intramuros jusqu'au vendredi 12H avant les rencontres d'un week-end seront autorisés par la commission sans accord préalable des clubs concernés (recevant ou visiteur). Il est précisé que cela se fait sur la journée habituelle de la rencontre et en respectant les plages horaires reprises à l'article 15.6 du RSG 75. Pour la catégorie U16 et par dérogation, la commission accorde d'office depuis le PV du 13/09/22 un coup d'envoi à 11H.
- **Tous les matches de la dernière journée de championnat et les deux dernières pour les séniors D1 doivent se dérouler le même jour à l'heure officielle selon l'article 10 et 15.6 du RSG sauf pour le championnat séniors féminines D1 dont le calendrier a été modifié suite à la multitude de forfaits généraux.**



ANCIENS / CDM

- ANCIENS D1
- ANCIENS D2 - POULE A
- ANCIENS D2 - POULE B
- CRITERIUM ANCIENS +45 ANS
- CDM 1



SENIORS

- SENIORS D1
- SENIORS D2
- SENIORS D3 - POULE A
- SENIORS D3 - POULE B
- SENIORS D4 - POULE A
- SENIORS D4 - POULE B
- SENIORS D4 - POULE C



U18

- U18 D1
- U18 D2
- U18 D3 - POULE A
- U18 D3 - POULE B





U16

- U16 D1
- U16 D2 - POULE A
- U16 D2 - POULE B
- U16 D3 - POULE A
- U16 D3 - POULE B
- U16 D3 - POULE C
- U16 D3 - POULE D



U14

- U14 D1
- U14 D2 - POULE A
- U14 D2 - POULE B
- U14 D3 - POULE A
- U14 D3 - POULE B
- U14 D3 - POULE C
- U14 D4 - POULE A
- U14 D4 - POULE B



FÉMININES

- SENIORS FÉMININES D1
- CRITERIUM SENIORS A 7
- CRITERIUM U15 F





FUTSAL

- FUTSAL D1
- FUTSAL D2
- CHAMPIONNAT FUTSAL U14
- CHAMPIONNAT FUTSAL U16





Procès-Verbaux des commissions

- **Commission Statuts et Règlements**

(PV du 17 Mai)



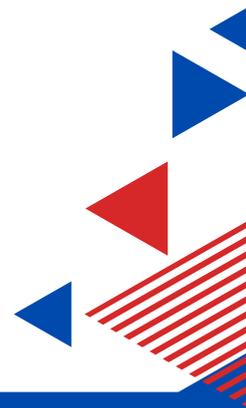
- **Commission d'Organisation des Compétitions**

(PV du 23 Mai)



- **Commission Féminine**

(PV du 23 Mai)





Commission Statut et Règlements

PROCES-VERBAL n° 17

Réunion du 17/5/2023

Président : M. Gilles POSTERNAK

Présents : Mme Nathalie SEVENO, MM. Charles DELAUNEY, Jocelyn BOISDUR, Laurent BOUSSOULADE

Absents : MM. Nordine DJEDDI, Olivier FOURRIER, Abdallah BOUDJEDIR

Dossier n°100

Match n°24551744 du 06/05/2023

SENIORS D2 – AS PARIS (1) / COURONNES OFC (1)

Lecture de la FMI où figure deux réserves d'avant match (une de l'AS PARIS, une de COURONNES OFC) :

*celle déposée par l'AS PARIS concerne la participation et/ou la qualification de dirigeants du club de COURONNES OFC susceptibles d'être suspendu et inscrit sur la FMI.

*Celle déposée par COURONNES OFC à 18H 16 concerne la conformité des filets de but.

La réserve de l'AS PARIS n'a toujours pas été confirmée à la date du 17 mai, elle est donc devenue irrecevable

La réserve de l'OFC COURONNES a été traitée par la commission du 10 mai (PV N° 15 publié le 12 mai 2023)

La commission prend connaissance du mail adressé par le club de COURONNES OFC le 13 mai concernant l'éventuelle participation d'un licencié de l'AS PARIS susceptible d'être suspendu et qui aurait participé aux opérations administratives liées au match cité en objet.

La commission a sollicité un rapport à M. AHMED KECELI, arbitre officiel concernant les opérations administratives d'avant match et quelles étaient les personnes qui les avaient menées pour l'AS PARIS.

La lecture du rapport de l'arbitre très complet et très détaillé permet de conclure que Monsieur EL KHADRISSI Nabil qui était en état de suspension le jour de la rencontre n'a eu aucun comportement le mettant en infraction avec le règlement.

La commission ne peut pas constater d'infraction au règlement et décide résultat acquis sur le terrain confirmé.

DROITS CONSERVES

Cette décision de la Commission Départementale Statut et Règlements est susceptible d'appel auprès du Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues à l'article 31 du RSG du District.

Dossier n°101

Match n°24553743 du 13/05/2023

U14 D3 POULE A – PARIS 13 ATLETICO (4) / ANTILLAIS PARIS 19 (1)

M. JOCELYN BOISDUR n'a pas assisté à l'étude, à la discussion et à la décision sur le dossier 101

Lecture de la FMI où figure une réserve d'avant match déposée par le dirigeant des ANTILLAIS PARIS 19 concernant la participation de joueurs ayant évolués plus de 10 matchs en équipe supérieure.

Lecture du mail officiel adressé par le club des ANTILLAIS PARIS 19 le 13 mai et confirmant la réserve portée sur la FMI.

Après étude avec FOOT2000, il ressort que seulement 2 joueurs alignés par PARIS 13 ATLETICO ont effectué plus de 10 matchs dans une équipe supérieure : le joueur n°6 ESSIGHARI WAEL (15 matchs) et le joueur n° 8 PINTOR SILVA GONCALV GABRIEL (12 matchs).

La commission dit qu'aucune infraction aux dispositions de l'article 7.10 des RSG du District 75 n'est à relever à l'encontre du club de PARIS 13 ATLETICO.

La commission rejette la réserve comme non fondée et confirme le résultat acquis sur le terrain.

Concernant la véracité du score de la rencontre, la commission transmet le dossier à la commission compétente (la COC).

DROITS CONSERVES

Cette décision de la Commission Départementale Statut et Règlements est susceptible d'appel auprès du Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues à l'article 31 du RSG du District.

Dossier n°102

Match n°25112730 du 14/05/2023

SENIORS D4 POULE B – AF PARIS 18 (2) / ANTILLAIS PARIS 19 (1)

M. JOCELYN BOISDUR n'a pas assisté à l'étude, à la discussion et à la décision sur le dossier 102.

Lecture de la FMI où ne figure aucune réserve d'avant-match ni observation d'après match mais une réserve technique concernant l'arbitrage lors de la rencontre. Cette réserve technique n'est pas de la compétence de la commission.

Lecture du mail adressé par le club des ANTILLAIS PARIS 19 concernant une réserve d'après match sur la participation interdite lors des 2 dernières journées du championnat de joueur ayant évolué dans l'équipe 1 au cours du dernier match même si l'équipe 1 joue le même jour.

Une demande d'observation a été faite par le district auprès du club de l'AF PARIS 18.

La commission rappelle aux clubs du district que le règlement en vigueur est celui figurant sur le site internet du district dans la partie (documents/règlements/règlements généraux / règlement sportif général district 75) et que la mesure mise en cause [article 7.9 alinéa 4] par le club des ANTILLAIS PARIS 19 ne fait plus partie du règlement en application dans les championnats seniors du district parisien.

La commission rejette la réserve comme irrecevable et confirme le résultat acquis sur le terrain.

DROITS CONSERVES

Cette décision de la Commission Départementale Statut et Règlements est susceptible d'appel auprès du Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues à l'article 31 du RSG du District.

Dossier n°103

Match n°25119069 du 15/04/2023

U14 D4 POULE A – SALESIENNE DE PARIS (4) / TROPS FC (1)

Lecture de la FMI où ne figure ni réserve d'avant match ni observation d'après match.

Lecture du mail adressé par l'ENTENTE SPORTIVE PARIS XIII concernant la participation à la rencontre d'un joueur de TROPS FC susceptible d'être suspendu (KLOUL ABDELHAK).

Ce mail officiel d'évocation est daté du 14 mai 2023 à 21h05 soit le vingt-neuvième jour après le match.

La rencontre n'était donc pas homologuée.

La commission prend connaissance des observations adressées le 15 mai par le club de TROPS FC suite à la demande formulée par le secrétariat du district.

La commission constate que le joueur KLOUL ABDELHAK de TROPS FC a fait l'objet d'une décision disciplinaire par la commission départementale de discipline lors de sa réunion du 14 avril 2023 de 4 matchs fermes de suspension avec comme date d'effet du 24 avril 2023.

Considérant que la date d'effet de la sanction du joueur KLOUL Abdelhak est postérieure à la date du match cité en objet, ce dernier n'était donc pas en état de suspension lors de cette rencontre.

La commission met en œuvre son pouvoir d'évocation, afin de contrôler les feuilles de match des rencontres U14 D4.A du club de TROPS FC entre le 24/04/2023 (date d'effet de la sanction) et le 17/05/2023 (date de cette réunion).

Le club de TROPS FC a disputé 2 rencontres en U14 D4.A :

- 29/04/2023 : TROPS FC / ESPERANCE PARIS 19ème (5)

- 13/05/2023 : TROPS FC / PARIS XIII ES

Considérant que le joueur KLOUL ABDELHAK de TROPS FC ne figure pas sur les 2 feuilles de match des rencontres suscitées.

Par ces motifs, **la commission dit que les évocations ne sont pas fondées et confirme le résultat acquis sur le terrain.**

DROITS CONSERVES

Cette décision de la Commission Départementale Statut et Règlements est susceptible d'appel auprès du Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues à l'article 31 du RSG du District.

Dossier n°104

Match n°24552630 du 14/05/2023

ANCIENS D2 POULE B – ANTILLAIS PARIS 19 (1) / PARIS XVII POUCHET (2)

M. JOCELYN BOISDUR n'a pas assisté à l'étude, à la discussion et à la décision sur le dossier 104.

Lecture de la FMI où ne figurent aucune réserve d'avant-match ni observation d'après mais une réserve technique déposée par le club d'ANTILLAIS PARIS 19 concernant la participation à la rencontre d'un joueur non inscrit sur la FMI.

Lecture du mail officiel adressé par le club des ANTILLAIS PARIS 19 et signé du capitaine JEAN-BAPTISTE LORY confirmant la participation d'un joueur non identifié et non inscrit sur la FMI à la rencontre dès la 15ème minute. Lecture du courrier adressé par l'arbitre de la rencontre concernant cette participation.

La commission prend connaissance de la demande des observations formulée par le district au club de PARIS XVII POUCHET.

La commission **convoque pour sa réunion du mercredi 31 mai 2023 à 18h30 au siège du district :**

Pour le club des Antillais Paris 19ème :

- M. Jocelyn BOISDUR, arbitre de la rencontre
- M. Jean-Baptiste LORY, capitaine

Pour le club de Paris XVII Pouchet :

- M. FOIREST Guillaume, capitaine
- M. KOUBAKJI Slim, dirigeant

Présence indispensable.

Dossier n°105

Match n°24580810 du 14/05/2023

SENIORS D1 – CAMILIENNE SP (1) / PARIS SPORT CULTURE (1)

Lecture de la FMI où ne figurent aucune réserve d'avant-match ni observation d'après match mais une réserve .technique concernant le changement d'arbitre assistant

Lecture du mail officiel adressé par le club de PARIS SPORT ET CULTURE appuyant sa réserve technique.

La commission sollicite les services du district afin qu'ils demandent des rapports à l'arbitre central, au délégué officiel ainsi qu'à l'arbitre officiel du match U18 précédent celui des séniors concernant le changement d'arbitre assistant en première mi-temps et l'inscription des noms des arbitres assistants sur la FMI.

En attente de ces éléments la commission met le dossier en délibéré

Prochaine réunion de la commission

Mercredi 31 mai 2023 à 18h00

Président de séance,
Gilles POSTERNAK

Secrétaire de séance,
Mme Nathalie SEVENO



Commission d'Organisation des Compétitions

PROCES-VERBAL

Réunion du 23/05/2023 en audioconférence

Président de séance : M. Jean-Jacques BENGUIGUI

Présents : MM. Arthur FLEURY - Toufik HAMDAOUI - Anthony PINTO- Jacques RIVALS

Excusé : MM. Pierre-Yves KERLOCH - Christophe MPAGA - Meissa NGOM - Jerry TOUSSAINT

Assiste : M. Hamid BELMAHI

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District

INFORMATIONS

Rappel à tous les clubs

Afin de pouvoir traiter au mieux vos courriels, nous vous demandons de bien vouloir indiquer pour chaque demande: le numéro du match, le match, la catégorie et la date du match. Cette dernière sera prise en compte si elle émane de l'adresse officielle du club avant le vendredi 14H. Dépassé ce délai, la programmation initiale sera maintenue et les équipes devront établir un procès-verbal de la rencontre conformément aux règlements.

La commission se réunit en plénière tous les mardis sauf imprévus et à chaque fois que nécessaire en audioconférence jusqu'au vendredi 14H avant les compétitions du week-end immédiat afin de prendre une décision impérieuse.

Tous les clubs recevant doivent prévoir une feuille de match papier vierge, au cas où la tablette ne fonctionnerait pas sous peine de match perdu par pénalité.

JEUNES

U 14

Match N° 24553743 PARIS 13 ATLETICO 4 / ANTILLAIS PARIS 19 D3.A du 13/05/23

Dossier transmis par la commission statut et règlement du 13/05/23, le club des ANTILLAIS PARIS 19 conteste le score 10/2 pour PARIS 13 ATLETICO comme indiqué sur la FMI et que ce n'est que 8/2.

Rapport de l'arbitre de la rencontre du 23/05/23 confirmant le score de 10/2 pour PARIS 13 ATLETICO.

Hors la présence de M. Toufik HAMDAOUI, la commission entérine le score de 10/2 en faveur de l'équipe 4 de Paris 13 Atlético.

Match N° 25119052 BON CONSEIL AS / TROPS D4.A du 20/05/23.

Courriel de BON CONSEIL AS du 19/05/23 déclarant forfait avisé dans les 3 dernières journées de championnat.

La commission entérine le forfait avisé (1er forfait) de l'équipe de Bon Conseil AS et lui inflige une amende de 120 € (cf annexe financière)

U 16**Match N° 25116842 TROPS / ENFANTS PASSY 2 D3.D du 14/05/23**

La commission est toujours dans l'attente des explications du club de Trops (voir PV du 16/05/23). Une décision sera prise lors de sa séance du 30/05/23 (deuxième et dernier appel).

FEUILLES DE MATCH MANQUANTES

Il est rappelé au club qu'en cas de non communication de la feuille de match après deux appels restés sans effet, le match est perdu par pénalité (-1pts – 0 buts) par application de l'article 40.1 du RSG district 75 pour l'équipe du club recevant. Si la commission ne peut avoir la certitude que le match a bien eu lieu par une autre communication (club visiteur ou arbitre officiel) alors les deux équipes auront match perdu par forfait.

2ème et dernier appel :

Match N° 24581161 PARIS FC 3 / ESP PARIS 19.3 U14 D3.B du 13/05/23.

COUPES DEPARTEMENTALES – FINALES du 10 & 11 JUIN 2023

FINALISTES sous réserves de procédures en cours

COUPE 75 SENIORS COUPE 75 SENIORS Amitié

P.U.C. / PARIS SPORT CULTURE MACCABI PARIS METROPOLE 2 / PARIS 13 ATLETICO 3

COUPE 75 U20 COUPE CDM

ANTILLAIS PARIS 19 / PARIS 13 ATLETICO ESPERANCE PARIS 19 / P.U.C.

COUPE 75 U18 COUPE 75 Anciens

SALESIENNE DE PARIS / P.U.C. MACCABI PARIS METROPOLE / PARIS 13 ATLETICO

COUPE 75 SENIORS Féminines Coupe football loisirs et critères de SA M & SA APM

SEIZIEME ES / PARIS CA 2 PITRAY OLIER PARIS 2 / BRETONS PARIS

COUPE 75 U16 COUPE 75 U16 Amitié

PUC / PARIS 13 ATLETICO 2 SEIZIEME ES 3 / SALESIENNE DE PARIS 2

COUPE 75 U14 COUPE 75 U14 Amitié

PARIS FC / ESPERANCE PARIS 19 PARIS 13 ATLETICO 2 / CAMILLIENNE SP 2



Commission Féminine

PROCES-VERBAL

Réunion du 25/03/2023 – 18h30

Préside : M. BEROY Olivier

Présents : Mmes. ROPARTZ Marie France, PIETERS Mélanie, M. TOUSSAINT Jerry

Assiste : Mme CALEGARI Manon

Excusée : Mmes VIGNIER Valentine, ADAM Maria

FINALES RÉGIONALES

La commission revient sur les finales régionales U11F et U13 F :

RÉSULTATS U13F :

- 1er : PARIS SAINT GERMAIN
- 2ème : PARIS FC, l'équipe est qualifiée pour la Finale Nationale

La Finale Nationale aura lieu à Cap Breton **les 2 et 3 Juin 2023.**

RÉSULTATS U11F :

- Qualifié : Paris 13 Atletico
- La Finale Régionale aura lieu à Gonesse le **24 Juin 2023.**

PARISIENNES O FOOT

La commission détermine les dates des prochaines éditions des **PARISIENNES O FOOT** :

Samedi 17/06/23 à Emile Anthoine – Journée Nationale des Débutants

Samedi 01/07/23 à Morfondé – Fillofoot Régionale

COUPES / CHALLENGES**U11F :**

1/2 Finale : 3/4 Juin 2023 (Tirage le 23/05/23)

Finale : **10 Juin 2023**

U13F :

1/2 Finale : 3/4 Juin 2023 (Tirage le 23/05/23)

Finale : **10 Juin 2023**

U15F : PARIS FC / PUC

U18F : COURONNES OFC / PARIS 13 ATLETICO

SENIOR à 7 : PETITS ANGES / PARIS ARC EN CIEL

Finales le **Samedi 10 Juin 2023** au stade Maryse Hilz

La commission fixe la date de sa prochaine réunion le **Mardi 27 Juin 2023 à 18h30** au District.



DISTRICT PARISIEN DE FOOTBALL

Horaires d'ouverture

Du Lun. au Ven.

10h00 - 13h00

14h00 - 18h00

**FERMETURE EXCEPTIONNELLE
LE LUNDI 29 MAI**

6, AVENUE JOSEPH BEDIER - 75013 PARIS
TÉL. : 01 88 61 98 41 / MAIL: SECRETARIAT@DISTRICT75FOOT.FFF.FR

WWW.DISTRICT75FOOT.FFF.FR